

 Adresse touchée : 3470, rue De Chambly

Relogement de toutes les résidentes

Des travaux sont prévus dans votre immeuble depuis 2017 :

- réfection de la maçonnerie;
- mise aux normes des issues de secours.

Le projet a été reporté, faute de budget.

De nouvelles expertises ont été réalisées depuis. D'autres travaux s'ajoutent :

- installation de pieux au sous-sol pour renforcer la structure.

Ce sont de gros travaux. Les impacts sont importants :

- 16 logements touchés;
- la salle commune, la buanderie et les bureaux de la Maison de l'Ancre sont aussi touchés.

Nous souhaitons réaliser ces travaux et assurer :

- votre confort et votre sécurité pendant le chantier;
- le maintien des services de la Maison de l'Ancre.

Pour ces raisons, vous ne pourrez pas rester dans votre logement pendant les travaux. Les bureaux de la Maison de l'Ancre devront aussi être relogés.

Jusqu'à votre relogement, vous pourrez demeurer dans votre logement. Votre immeuble est sécuritaire même si des travaux doivent être réalisés.

Dès cette semaine, nous serons avec vous pour commencer votre relogement.

Nous commençons le relogement maintenant pour vous offrir la meilleure option possible en fonction des disponibilités.



Impliquez-vous

les étapes du **relogement**

Étape 1 : Préparation du relogement – de mai à juillet 2023

1. Nouveau logement

- Votre intervenante, accompagnée de l'OMHM, va vous connaître pour vérifier vos besoins et vos préférences.
- Nous pourrions répondre à vos questions.
- Nous vous ferons signer une lettre confirmant que vous avez été informées :
 - des travaux prévus;
 - de votre relogement temporaire.
- Les **rencontres individuelles** sont prévues **du 4 au 17 mai 2023**.
- Pour attribuer un logement, nous tenons compte :
 - des besoins particuliers de chacune des résidentes (milieu mixte ou non, soutien communautaire, etc.);
 - des 4 options de relogement disponibles;
 - de votre ancienneté dans votre logement.
- L'attribution d'un logement à toutes les résidentes devrait se faire vers le début juin.

2. Options pour le relogement

4 options de relogement ont été réservées pour vous. Parmi ces options :

- Des milieux non mixtes sans enfants;
- Des milieux mixtes pour familles et personnes seules;
- Des studios et des logements de 1 chambre à coucher;
- Du soutien communautaire;
- Présence de vos intervenantes de la Maison de l'Ancre dans certains milieux;
- Des logements dans des quartiers voisins, mais aucun dans le même quartier.

Les rencontres individuelles nous permettront de discuter avec vous des différentes options pour votre relogement.



Impliquez-vous

les étapes du **relogement**
(suite)

3. Visite du nouveau logement

- C'est la Maison de l'Ancre, en collaboration avec l'OMHM, qui attribue les logements parmi les 4 options disponibles.
- Vous pourrez visiter votre nouveau logement avec votre intervenante.
- Nous vous offrirons le meilleur logement libre selon vos besoins.
- Si ce logement ne vous convient pas, vous pouvez le refuser.
 - Si vous le refusez, vous devrez attendre que toutes les résidentes aient visité un logement avant d'avoir une autre offre de logement.

4. Signature du bail et chèque de 500 \$

- Le coût de votre loyer sera calculé selon les règles actuelles
 - 25 % de votre revenu;
 - le calcul sera basé sur le revenu de l'année 2022.
- Vous **signerez votre bail**.
- Vous recevrez un chèque de 500 \$ pour payer certains frais liés à votre déménagement.

5. Avant le déménagement

- Vous recevrez des boîtes (30 environ) pour votre déménagement.
- Le déménageur vous appellera pour planifier la date et l'heure de votre déménagement. L'OMHM engage et paie les déménageurs.
- Vous allez préparer vos boîtes et identifier vos objets à déménager.

Si vous avez besoin d'aide pour faire ou défaire vos boîtes, parlez-en lors des rencontres individuelles.
- Vous recevrez les clés de votre nouveau logement avant votre déménagement.



Impliquez-vous

les étapes du **relogement**
(suite)

Étape 2 : Déménagement – d’ici la fin de l’été 2023

- Les résidentes déménagent dans leur nouveau logement.
- La Maison de l’Ancre déménage dans ses nouveaux locaux.

Étape 3 : Les travaux – Horizon : vers le printemps 2024

- Il faut d’abord franchir toutes ces étapes :
 1. Relogement des locataires (été 2023);
 2. Préparation des plans et devis (en cours);
 3. Lancement de l’appel d’offres (fin de 2023 et début de 2024);
 4. Obtention du budget requis pour effectuer les travaux;
 5. Octroi d’un mandat à un entrepreneur;
 6. Démarrage du chantier.
- Nous vous informerons de l’évolution du projet.

Étape 4 : Retour dans votre logement rénové

- Vous pourrez revenir aux habitations Pelletier une fois les travaux terminés et continuer de recevoir les services de la Maison de l’Ancre.



Impliquez-vous

présents **avec vous**

Dans les prochains jours :

- L’OMHM sera sur place pour les rencontres individuelles :
 - du 4 au 17 mai 2023.

Dans les semaines suivantes :

- Un avis sera affiché pour indiquer les dates et les heures auxquelles votre agente de liaison sera présente.



Impliquez-vous

qui fait quoi

L'agente de location

- Elle fera signer la lettre de travaux et de relogement temporaire.
- Elle visitera le logement avec vous.
- Elle calculera le montant de votre bail.
- Elle vous fera signer le bail.
- Elle vous enverra par la poste le chèque de 500 \$.
- Elle vous donnera les clés de votre logement temporaire.
- Elle commandera des boîtes et réservera les déménageurs.

L'agente de liaison

- Elle répondra à vos questions et vous dira quelles sont les prochaines étapes.
- Elle vous aidera à préparer votre déménagement.
- Elle peut vous donner des renseignements sur votre nouveau quartier.

La Maison de l'Ancre

- Elle vous attribuera un logement, en collaboration avec l'OMHM.
- Elle vous remettra des boîtes.
- Elle continuera de vous offrir les services que vous recevez actuellement.
- Elle vous accompagnera dans ce changement.
- Elle vous aidera à obtenir de l'aide ou vous accompagnera dans diverses démarches.
- Elle peut vous soutenir dans l'organisation d'activités pour les résidentes.

Merci pour votre patience et votre collaboration !



Des questions concernant le chantier ?

CHIRAZE BORGI

Agente de liaison | 514 872-9224 | chiraze.borgi@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec